



Traité Baba Batra

Michna 6 - Chapitre 3

המְרַזְבָּ, אֵין לוֹ תְּזִקָּה, וַיֵּשׁ לְמִקְומָו תְּזִקָּה. בַּמְזֻחָּלָה, וַיֵּשׁ לוֹ תְּזִקָּה.

סָלֵם מַצְרֵי, אֵין לוֹ תְּזִקָּה, [וְלֹצֶרֶת יֵשׁ לוֹ תְּזִקָּה.]

פָּלֹן מַצְרֵית אֵין לוֹתָה, וְלֹצֶרֶת יֵשׁ לוֹתָה.

אַיזּוֹ הַיָּא פָּלֹן מַצְרֵית?

כָּל שָׁאֵין רָאשׁוֹ שֶׁלְאָדָם יִכּוֹל לְכִנּוֹס לְתוֹכָה.

רַבִּי יְהוּדָה אָמֵר: אִם יֵשׁ לוֹתָה מַלְבָּן,

אֶפְתַּח עַל פִּי שָׁאֵין רָאשׁוֹ שֶׁלְאָדָם יִכּוֹל לְכִנּוֹס לְתוֹכָה, בְּרִי זוֹ תְּזִקָּה.

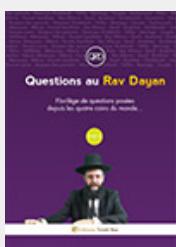
זִיז, עַד טְפֵחָה, יֵשׁ לוֹ תְּזִקָּה, יִכּוֹל לְמַחְזֹות.

פָּחֹות מַטְפֵחָה, אֵין לוֹ תְּזִקָּה, וְאִינּוֹ יִכּוֹל לְמַחְזֹות.

Il n'y a pas droit de possession pour la rigole d'eau, mais le droit de possession s'applique à un emplacement ; il y a droit de possession pour la gouttière ; il n'y a pas droit de possession pour une échelle égyptienne, il y a droit de possession pour une fenêtre égyptienne, il y a droit de possession pour une fenêtre tyrienne. Qu'est-ce qu'une fenêtre égyptienne ? Toute fenêtre à travers laquelle la tête d'un homme ne peut pas passer. Rabbi Yehouda dit : « si elle est sertie d'une monture bien que la tête d'un homme ne puisse y passer, il y a droit de possession pour un pignon d'au moins un tefa'h de largeur et on peut interdire [son installation] ; s'il n'a pas un tefa'h de largeur, il n'y a pas droit de possession et on ne peut pas interdire son installation.

Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions